Site inscrit

N° 50045

Saint Pierre-de-Semilly, La Barre-de-Semilly

Le château, les abords et une partie du village

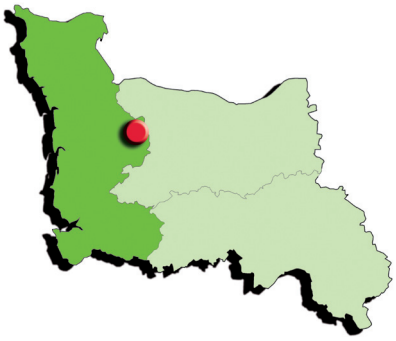

Situation

La commune de Saint Pierre-de-Semilly se situe à l'est du département de la manche, à 6 km à l'est de Saint-Lô. Le château se trouve à l'entrée du village, près de l'église.

DREAL/P. Galineau

Le château du XVIe siècle

Typologie
Site bâti et abords

Communes concernées
Saint Pierre-de-Semilly, La Barre-de-Semilly

Surface
35 ha

Date d'inscription
Arrêté du 26 avril 1946

Histoire

L'origine de Saint Pierre-de-Semilly semble se perdre dans la nuit des temps. Le village, qui existe probablement à l'époque mérovingienne, constitue une position reculée, aux confins d'un territoire peu hospitalier formé par la forêt de Cerisy et les terres marécageuses des sources de l'Elle. Un premier village fortifié accolé à une motte castrale se dresse sur le rebord d'un vallon commandant le passage à gué de l'antique voie romaine d'Isigny à Vire. Au XIe siècle, la position de Semilly séduit le pouvoir ducal normand. Sur une éminence dominant le gué, un vaste ovale protégé par des levées de terre et des fossés, abrite une basse-cour et l'enceinte d'un donjon. La place puissante est conçue pour représenter le pouvoir ducal, puis royal anglais. La forteresse demeure possession anglaise « dans les mains » du Roi qui en confie la garde à des hommes de confiance. Henri 1er Beauclerc, Henri II et Richard-Cœur-de-Lion y effectuent

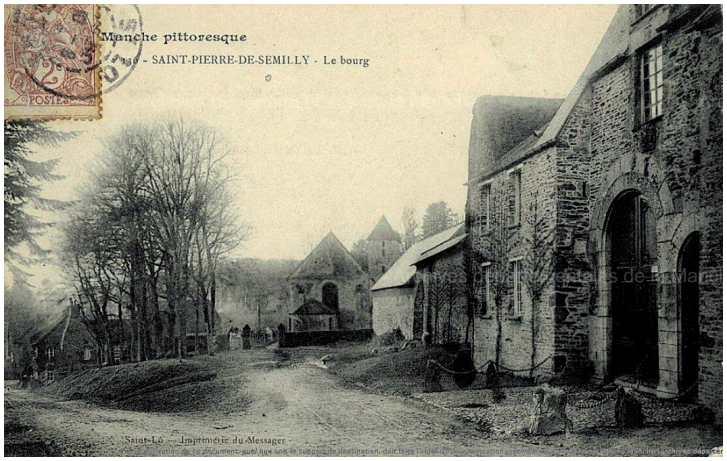

Archives de la Manche

Entrée du bourg au début du XXe siècle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

plusieurs séjours. Les étangs sont probablement créés à cette époque avec la construction d'une digue-chaussée sur l'ancien gué. Ils participent à la défense du château et servent de viviers pour les habitants du lieu. A l'ouest de la forteresse, le bourg, protégé par une seconde enceinte, se développe autour de l'église. Revenue à la couronne de France en 1204, la châtellenie est concédée par Saint-Louis à Richard de Parfouru en 1259, à titre de ferme perpétuelle. Une de ses petites filles épouse en 1330 le chevalier Jean III de Mathan, faisant entrer le domaine dans cette famille qui le conservera tout au long de l'histoire. Devenue inutile après la guerre de cent ans, la forteresse est rasée et un nouveau manoir seigneurial est construit à peu de distance sur le rempart nord du village. C'est Georges 1er de Mathan (1528-1592), gouverneur de la ville et du château de Saint-Lô qui fait construire le château actuel. A la fin du XVIIe siècle, Louis de Mathan aménage l'avenue du Calvaire avec des alignements d'arbres et deux contre-allées, sur l'ancien chemin creux menant à la route Bayeux/Saint-Lô. Au milieu du XVIIIe siècle, son fils, Bernardin de Mathan effectue les mêmes travaux sur l'avenue sud, l'avenue du cadet et l'avenue nord. Au XIXe siècle, Georges de Mathan transforme l'espace de l'ancien château médiéval en parc avec une promenade autour des étangs et remplace les ormes des avenues par des hêtres. Le portail de l'église est inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1927 et le château en 1944. Un premier arrêté d'inscription parmi les sites est pris en avril 1946 pour l'ensemble formé par les étangs, le château, le village et les avenues. En juillet 1947, un second arrêté classe parmi les sites l'ensemble formé par l'emplacement du château médiéval, ses abords et les étangs (voir site 50017). Les tempêtes de 1987 et de 1999 mettent à mal les plantations d'alignements couchant les vieux hêtres des avenues.

Source Etude DIREN/Atelier Lisières- 2002

DREAL/P. Galineau

Entrée du bourg aujourd'hui

DREAL/P. Galineau

L'étang bas vu depuis la digue de retenue

Le site

Depuis la route départementale 972 (Bayeux – Saint-Lô), l'allée du calvaire (D 390) conduit vers Saint-Pierre-de-Semilly. La route descend entre deux hauts talus supportant des contre-allées. Des alignements de hêtres, il ne reste que quelques beaux sujets en bordure de prairies. Sur la droite (site inscrit) quelques jeunes frênes ont été replantés en alignement sur le talus quelque peu en friche (le talus de gauche est en site classé). Après un virage à angle droit, les boisements sur talus deviennent plus dense jusqu'aux abords du château Renaissance, à l'entrée du village. L'avenue nord longe ses murs et remonte vers la D 972. Bordée de vieux hêtres et de superbes platanes, cette « chasse », en chemin creux, est encore magnifique. Entouré de murs, le château domine le village. Son imposant pavillon d'entrée, percé de portes charretière et piétonne, est coiffé d'une haute toiture en ardoise à quatre pans. Au fond de la cour, le logis principal regarde vers le sud où les ruines du donjon sont cachées par la végétation. (voir site 50017). Cette demeure du XVIe siècle est une construction élégante et massive qui s'élève sur un entresol et deux étages. Dans l'axe de la façade, un escalier monte vers une terrasse à balustrade qui court sur toute la longueur. La toiture pentue est découpée de hautes lucarnes à fronton et de puissantes souches de cheminées. En retour vers la route, l'aile des communs ferme la cour d'honneur, ornée de parterre de gazon. Au nord du château, une prairie, un verger de pommiers et

une terrasse érigée sur l'ancien rempart, s'étendent à l'intérieur des murs. Tout le nord du site est occupé par des prairies qui s'étendent jusqu'aux remparts du village, aujourd'hui cachés par un bois touffu. A l'ouest du château, une grande ferme à cour carrée étire ses bâtiments jusqu'à l'église, petit édifice à clocher carré et nef unique à la magnifique façade sud romane. En dessous, les maisons du bourg s'étagent sur les pentes, vers les étangs, En toile de fond, l'ancien rempart boisé entoure le village. Il s'ouvre d'une brèche sur la départementale 90 (vers Saint-Lô), sous la passerelle qui l'enjambe on peut apprécier l'importance de cet antique ouvrage de défense. Au-delà, c'est l'avenue du Cadet (D 90). Les quatre rangées de hêtres ont été fauchées par la tempête de 1987 et, aujourd'hui un jeune bois de frênes et de hêtres occupe les contre-allées et forme un tunnel de verdure sur la route. A gauche, la motte castrale ne se devine plus, ensevelie sous le sous-bois. Vers l'étang bas, une prairie, autrefois plantée de pommiers, descend jusqu'à la rive droite du plan d'eau, plantée de feuillus. Le long de la petite route qui descend vers la digue ouest, quelques maisons récentes se sont implantées en haut des « jardins du bourg ».

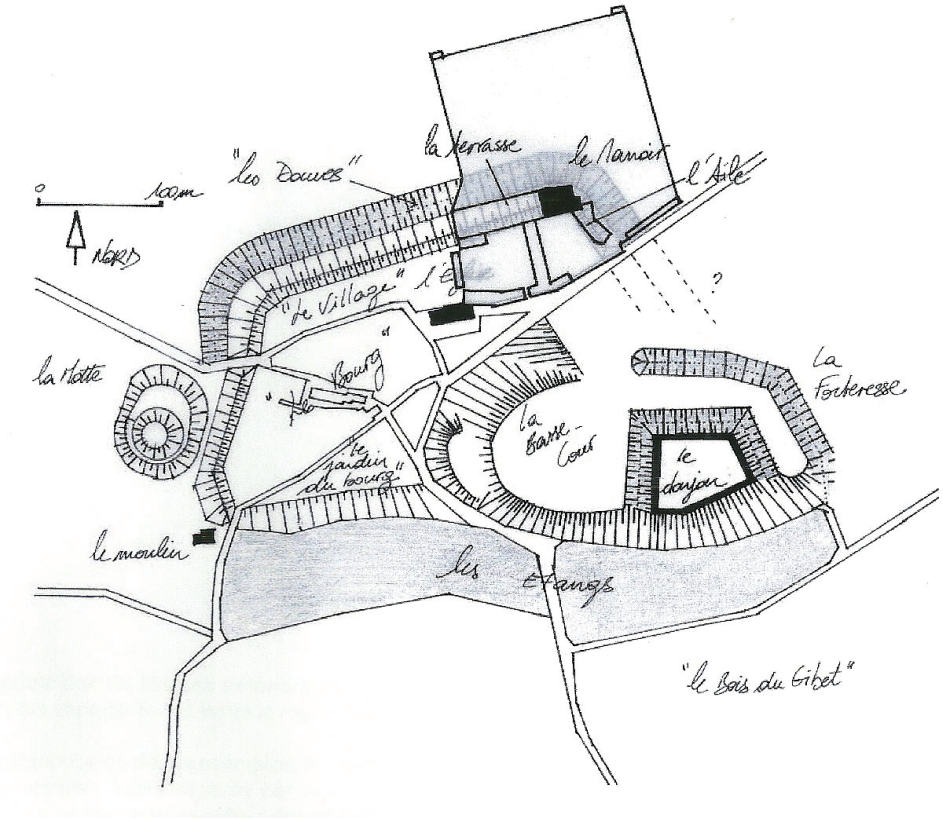

Atelier Lisières

Le complexe défensif de Saint-Pierre-de-Semilly

Devenir du site

Longtemps abandonné, le site s'est boisé au fil du temps ensevelissant les traces de l'histoire. Les anciens remparts et la motte castrale sont cachés par la végétation et ne se devinent plus. Les alignements de hêtres, véritables cathédrales de verdure, le château et les étangs ont assurés au site une notoriété plus paysagère qu'historique. Les tempêtes de la fin du XXe siècle, en couchant les arbres centenaires, ont fait redécouvrir cette dimension. L'étude de restauration et de mise en valeur du site, confiée par la DIREN à l'atelier de paysage « La Lisière », a intégré cette notion dans ses réflexions et ses propositions. Si quelques travaux ont été effectués dans le site classé, ils sont aujourd'hui arrêtés et Saint-Pierre-de-Semilly semble être un peu oublié dans son vallon. Le village est demeuré en l'état et seuls ses monuments historiques s'y distinguent. Le site est complexe, riche d'histoire et de paysage, sa mise en valeur nécessiterait des moyens conséquents et une volonté sans faille. Sa valeur paysagère, mais aussi historique, tout autant que la proximité de la ville de Saint-Lô, constituent des atouts pour qu'un tel projet puisse un jour se concrétiser.

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :
DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).